



POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
CNW CODE 01
HEBBIL

Incendies de forêt

MODIFICATION DE L'INTERDICTION DE FAIRE DES FEUX À CIEL OUVERT EN FORÊT OU À PROXIMITÉ

Québec, le 12 juillet 2023 – Le ministère des Ressources naturelles et des Forêts a décidé de modifier l'interdiction de faire des feux à ciel ouvert en forêt ou à proximité. Cette décision, prise en collaboration avec la Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU), entraîne donc **la modification du territoire touché par l'interdiction de faire des feux à ciel ouvert en forêt ou à proximité. Compte tenu des conditions météorologiques qui ont évolué dans les régions visées, la mesure est modifiée à compter de mardi 12 juillet à 8 h.**

Les secteurs visés par cette mesure correspondent aux MRC et aux territoires suivants :

NORD-DU-QUÉBEC : Jamésie (991) pour sa portion au nord latitude 51°22', de même que pour ses portions délimitées par les coordonnées suivantes :

76° 25' O 51° 06' N

75° 47' O 51° 02' N

75° 37' O 50° 55' N

75° 42' O 50° 35' N

76° 10' O 50° 29' N

76° 30' O 50° 35' N

76° 36' O 50° 45' N

76° 36' O 50° 56' N

ET

75° 16' O 50° 45' N

73° 54' O 50° 49' N

73° 54' O 50° 28' N

74° 28' O 50° 02' N

75° 16' O 50° 26' N

ET

78° 22' O 54° 51' N

71° 00' O 54° 51' N

71° 00' O 53° 59' N

72° 52' O 52° 20' N

76° 48' O 52° 20' N

76° 48' O 54° 10' N

5700, 4^e Avenue Ouest,
Québec (Québec) G1H 6R1
Téléphone : 418 627-8609
www.mrnf.gouv.qc.ca

78° 22' O 54° 10' N

ET

Eeyou Istchee (993)

Mistissini pour sa portion au nord-ouest des coordonnées suivantes :

73° 54' O 50° 34' N

73° 54' O 50° 28' N

74° 10' O 50° 15' N

Chisasibi, Eastmain, Nemiscau, Waskaganish pour sa portion au nord de la latitude 51°22', Wemindji) (993).

ABITIBI-TÉMISCAMINGUE : Abitibi (88) pour sa portion à l'est de la droite délimitée par les points suivants :

77° 07' O 49° 00' N

77° 11' 54" O 48° 56' 22" N

77° 08' 22" O 48° 34' 30" N

La Vallée-de-l'Or (89) pour sa portion située au nord-est des coordonnées suivantes :

77° 08' 22" O 48° 34' 30" N

77° 07' 37" O 48° 29' 50" N

76° 56' 45" O 48° 21' 01" N

76° 01' 49" O 48° 21' 03" N

75° 42' 58" O 48° 38' 49" N

75° 31' 14" O 48° 57' 09" N

Pour consulter la carte du territoire visé, rendez-vous au :

www.sopfeu.qc.ca

Présentement, 50 incendies sont en activité au Québec. Depuis le début de la saison de protection, 504 incendies de forêt ont touché 1 502 402 hectares. La moyenne des dix dernières années à la même date est de 306 feux pour une superficie de 15 662 hectares.

La collaboration de tous est essentielle pour que l'interdiction de faire des feux à ciel ouvert en forêt soit respectée. Cette mesure a pour but de limiter les risques d'incendie de forêt. Rappelons qu'en vertu de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (chapitre A-18.1), quiconque contrevient à une ordonnance d'interdiction de faire des feux à ciel ouvert en forêt ou à proximité de celle-ci ou de toute autre mesure rendue par le ministre est passible, outre le paiement des frais, d'une amende.

– 30 –

Source :

Service de la prévention et des communications de la SOPFEU

Information :

Consultez la répartition régionale des territoires : sopfeu.qc.ca/porte-parole

Siège social	Stéphane Caron	418 906-6474
Région Est	Isabelle Gariépy	418 295-2300
Région Centre	Josée Poitras	418 275-6400
Région Ouest	Melanie Morin	819 449-4271